

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de procurations	0

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie de Sauveterre-de-Béarn, sous la présidence de Monsieur Bernard LOUGAROT.

Etaient présent.e.s les délégués formant la majorité des membres en exercice :

D. ARRIBERE, N. BENEGUI, T. CABANNE, M. CASSAING, S. COLLIN, D. DARASPE, A. DUPOUEY, P. ETCHEBEHERE, H. FRANÇAIS, J. HOURQUEBIE, F. LARROQUE, P. LABACHE, L. LAGARONNE, D. LAFOURCADE, R. LIBANTE, B. LOUGAROT, J-C. MINVIELLE, J. MILHET, P. POURRILLOU, A. QUEHEILLE, G. SALLENAVE, S. URRUTIAGUER, G. LARROUDE (suppléant), M. SICRE (suppléant).

Etaient absent.e.s ou excusé.e.s :

P. ARRIAU, O. BARTAK, V. COLAS, J. DACHARY, J. J. ETCHEMENDY, M. LAGARONNE, M-C. ORABE, F. UTHURRIAGUE, S. SAPHORES.

A été désigné secrétaire de séance : P. LABACHE

Approbation du PV de la séance du 22 novembre à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Débat d'orientation budgétaire
- 2) Avenant n°1 de la convention pour l'élaboration d'un PAPI
- 3) Demande de subvention Natura 2000
- 4) Point sur les études/travaux en cours et à venir

1. Finances publiques

Sarah HUTTER et Grégory MINVIELLE présentent le contexte du DOB, les faits marquants de ces dernières années et les prévisions budgétaires pour 2024.

Germain SALLENAVE demande des précisions sur le traitement de certains atterrissements. Grégory MINVIELLE explique que les atterrissements peuvent être arasés (sous réserve des autorisations administratives nécessaires) notamment prioritairement lorsqu'ils accentuent l'inondabilité de secteurs habités. En effet, l'enjeu habitation est prioritaire dans la GEMAPI.

Pierre POURRILLOU remarque que le syndicat doit mener beaucoup d'études pour, selon lui, peu de travaux en comparaison. Regrettant les lourdeurs administratives et la complexité des procédures, il demande que la revendication d'une simplification administrative soit portée devant les Préfets.

Délibération n°2024-0305-01 : Tenue du débat d'orientation budgétaire

Nomenclature Acte : 7.1

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Rapport d'orientation budgétaire 2024 (en annexe de la présente délibération).



Après avoir exposé l'évolution des comptes du SIGOM depuis 2020 et les différents projets qui seront proposés à l'inscription du budget primitif 2024, et après que chacun aura pu exprimer librement son opinion, Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer pour attester que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ATTESTE que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 a bien été réalisé dans le respect de la loi.

2. Convention pour l'élaboration du PAPI du sous bassin du Gave d'Oloron

Délibération n°2024-0305-02 : Convention pour l'élaboration d'un programme d'études préalables au PAPI du sous bassin du gave d'Oloron – Avenant n°1 portant sur la prolongation de la convention et la modification du plan de financement

Nomenclature Acte 8.8

Un travail partenarial a été engagé dès 2021 avec les structures gemapiennes du sous-bassin versant du gave d'Oloron afin d'élaborer un programme d'études préalables (PEP) au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire concerné.

Ceci s'est notamment traduit par la signature d'une convention entre l'EPTB, la communauté de communes de la vallée d'Ossau, le SMGOAO, le SIGOM et les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques en date du 23 décembre 2022.

Compte tenu du temps nécessaire à la concertation entre tous les acteurs du territoire, mais également aux difficultés de recrutement responsables des retards initiaux, il convient aujourd'hui de prolonger cette convention dont la mise en œuvre devrait aboutir à la validation du PEP par les services de l'Etat pour la fin de l'année 2024.

Pour la durée de cet avenant, le plan de financement de l'opération est également modifié, celui-ci faisant intervenir à présent le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit aussi fonds Barnier.

Vu la convention d'élaboration du PEP à un programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin du Gave d'Oloron, signée entre les parties en date du 23 décembre 2022

Vu les éléments exposés en préambule, et après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1

AUTORISE le Président à le signer et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution



3. Dossier de subvention

Délibération n°2024-0305-03 : Demande de subvention pour l'animation N2000

Nomenclature Acte : 7.5

Vu la désignation du SIGOM comme structure animatrice du document d'objectif (DOCOB) du Site N2000 FR7200790 « le Saison », lors du Comité de pilotage du 12 mai 2017 à Mauléon-Licharre, décision renouvelée le 4 février 2021 pour une période de 3 ans ;

Vu le transfert de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine au 1^{er} janvier 2023 ;

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de faire une demande de financement pour l'animation du site Natura 2000 du Saison et soumet le plan de financement suivant, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

Postes de dépenses	Montant HT	Aide FEADER	Autofinancement
Prestations de services	3 950,00 €	80 %	20 %
Rémunération	21 138,60 €		
Coûts indirects 15 %*	3 170,79 €		
Dépenses de déplacement, frais de mission 5,5 %*	1 162,62 €		
TOTAL	29 422,01 €	23537,61 €	5 884,40 €

*des frais de personnels directs éligibles

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE Le concours financier de l'Europe (FEADER) auprès du services instructeur, la Région Nouvelle Aquitaine, pour les missions d'animation du Docob N2000 du site du Saison durant la période de 1^{er} janvier à 31 décembre 2024.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer tout document utile.

4. Point sur les études et travaux en cours/à venir

a. PAPI du Gave d'Oloron

Grégory MINVIELLE présente le calendrier mis à jour du PAPI du Gave d'Oloron et quelques exemples des actions prévues (7 axes au total).

Dans l'axe 5, est notamment identifié la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. Il s'agit d'accompagner les particuliers, (mais aussi certaines entreprises et bâtiments publics) à s'équiper de dispositifs de protections individuelles efficaces.

Dans l'axe 6, qui concerne la gestion des écoulements, sont identifiées les études préalables aux travaux de bassins écrêteurs en amont de Salies-de-Béarn.

Dans l'axe 7, comprenant la gestion des ouvrages de protection hydraulique, des actions de réflexions et d'études de travaux seront identifiées afin d'améliorer la protection des systèmes d'endiguement (Sauveterre et Castagnède).

b. Mission complémentaire étude Saleys

Benoît PONTAUT présente la mission complémentaire relative au choix du site pour l'implantation du futur bassin écrêteur du Saleys.

En janvier et février, des prospections géotechniques et un relevé topographique par drone ont été réalisés sur les deux sites pressentis sur la commune d'Ozenx-Monestrucq.

A ce stade, les deux sites semblent propices à la construction d'un barrage écrêteur. L'estimation des volumes stockés dans les deux cas s'est avérée supérieure à celle estimée dans l'étude ARTELIA ; ce qui constitue de bonnes nouvelles selon Arnaud DUPOUEY.

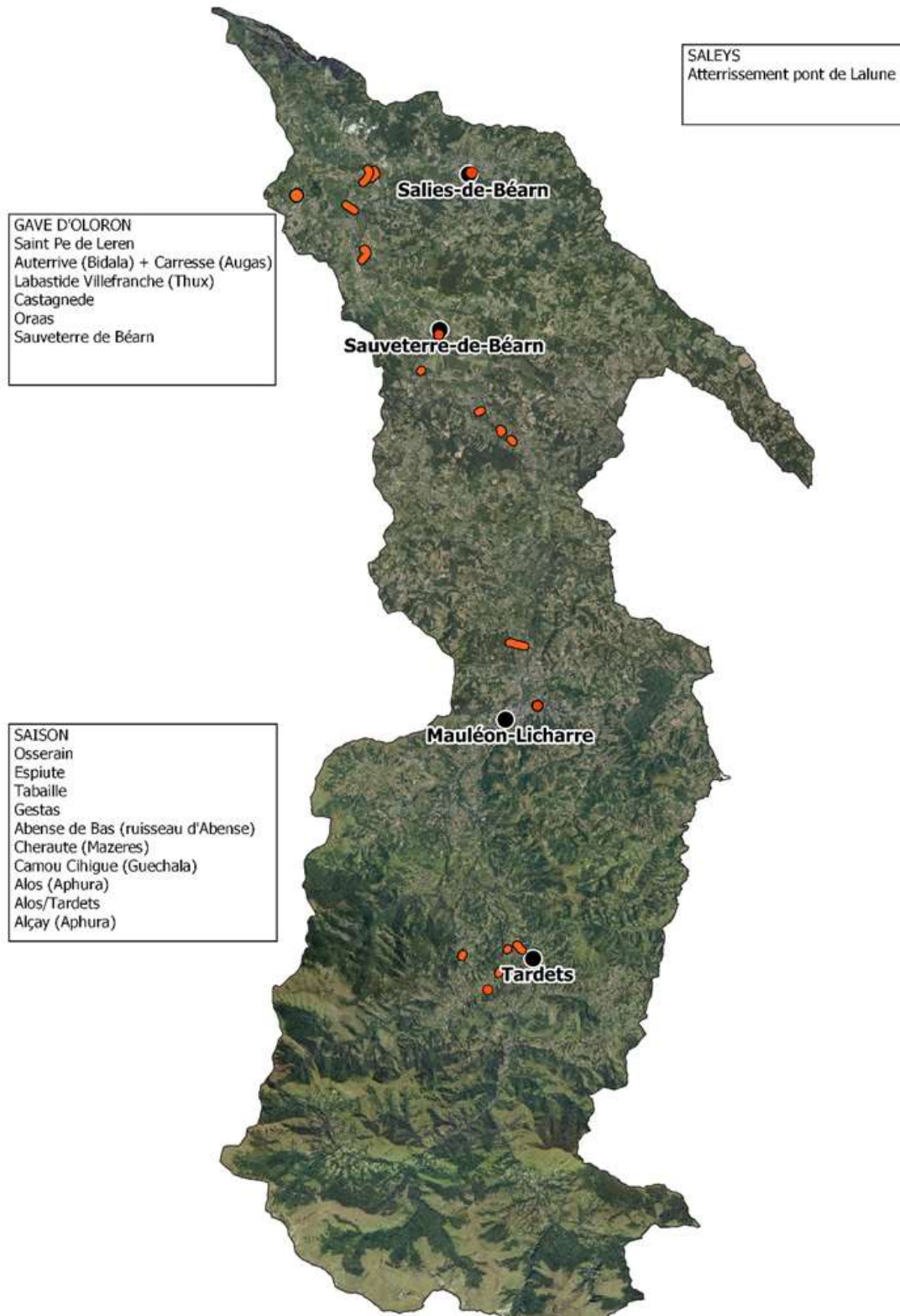
Les résultats des analyses de sol sont en cours et d'autres critères doivent être pris en compte : le contexte environnemental et paysager, le foncier...

Les services de l'Etat sont également consultés en amont du projet. L'étude préalable à la définition des travaux du bassin écrêteur sera mise en œuvre dans le cadre du PEP, pour un début des travaux, espéré à partir du lancement du PAPI.

Des discussions portent ensuite sur les aspects techniques de ce projet.

c. Travaux GEMA-PI

Nicolas LATEBERNE présente ensuite la carte des travaux prévisionnels, ainsi que quatre exemples d'interventions sur des sites à Auterrive, Castagnède, Labastide-Villefranche et Oraàs. Il reste disponible pour toutes questions particulières relatives à ce programme. Des réunions préalables aux travaux pourront être réalisées sur les communes concernées.



Après questions et observations portant sur les divers sujets traités, la séance est levée à 20h07.